

Dans quels cas peut-on être amené à consulter un pneumologue ?

Professeur Louis Jeannin, Dijon

Souvent, c'est à la demande du médecin généraliste, pour une maladie respiratoire connue qui n'évolue pas de façon satisfaisante : d'une grippe banale qui s'aggrave à une insuffisance respiratoire sévère... C'est aussi un symptôme qu'il faut expliquer: essoufflement, toux, expectoration, troubles du sommeil, douleur thoracique... Une anomalie radiologique intra thoracique inexplicquée fait souvent demander l'avis du pneumologue.

Mais la demande peut venir aussi d'un spécialiste qui au cours d'une affection variable, suspecte une participation respiratoire dont la reconnaissance pourrait aider au diagnostic et à la prise en charge. Des examens pneumologiques seront habituellement nécessaires, adaptés au problème à résoudre; des épreuves fonctionnelles respiratoires et des examens endoscopiques (fibroscopie) sont parmi les plus fréquemment pratiqués.

